Aussitôt après avoir longtemps cherché à découvrir la bilière de Banque, que le voleur avait cachée sous le zinc de la tablette extérieure d'une des fenêtres.

Des agents furent aussitôt appelés et Biton a été conduit au poste du 3e arrondissement. Il sera transféré aujourd'hui au Parquet.

Mort subite

Hier, vers cinq heures du matin, Mme Kimoo, charcutière, rue de Paris, 223 étant monté jusqu'à la chambre d'un de ses locataires M. Jules Libert, 43 ans, professeur de physique et de chimie, trouva ce dernier étendu, inanimé dans l'escalier.

Elle fit aussitôt appeler le docteur Honnart qui constata que le pauvre homme avait succombé à une congestion cérébrale et que la mort devait remonter à huit ou dix heures environ.

LE NORD

VALENCIENNES

Denain. — Un accident est arrivé aux établissements Cail, au nommé Avit Pauquet, 44 ans, manœuvre, demeurant route de Douchy. Cet ouvrier a été atteint d'une violente contusion au pied droit par suite de la chute d'un fer qu'il portait.

Aux forges et aciéries. — M. François Roger, 46 ans, machiniste, demeurant à Hon-Hamp, en descendant d'une échelle perdit l'équilibre et tomba d'une hauteur de 1 m. 50 sur un tuyau en fonte.

Dans sa chute, il se fit une blessure au côté droit.

DUNKERQUE

LES PÊCHEURS D'ISLANDE

Voici la liste des départs qui ont eu lieu dimanche : Goletter Isabelle, capt. Bido ; Charmeuse, cap. W le ; Persévérance, cap. Gens.

Rosendaël. — Un vol de plaches estimé 25 francs a été commis au préjudice de M. Gilles dans une maison en construction, boulevard de la Riquet que.

Mitlam. — Onze poules, 2 coqs et un lapin, le tout estimé à 30 francs, ont été volés chez le sieur Dervin, cultivateur, l'auteur du vol est inconnu.

Chronique maritime. — Le steamer anglais « Franklin » est parti de Les-Pâtures, le 16 mars, allant de la Plata à Dunkerque avec grains.

Le steamer anglais « Yarrawong » est passé à Sagres le 15 mars, allant d'Australie à Dunkerque avec laines pour Roubaix-Tourcoing-Fourmies.

PAS-DE-CALAIS

BÉTHUNE

La Société d'Agriculture de l'arrondissement de Béthune se réunira aujourd'hui lundi, à trois heures de l'après-midi, dans la salle ordinaire de ses séances, à la boucherie agronomique.

Ordre du jour : 1° Comptes du trésorier — 2° Etat des récoltes — 3° Question d'acquisition de tuyaux — 4° Questions diverses.

L'Union Commerciale. — Dans sa dernière réunion, le Comité de l'Union commerciale a décidé d'organiser, vendi prochain 26 mars, jour de la foire dite « à jeunes gens », une grande tombola dont les bille s seront distribuées gratuitement aux étrangers et dont le tirage sera fait le jour même, à une heure qui sera déterminée ultérieurement, sur la Grand'Place de Béthune.

Les lots se composeront de lots en nature et de lots en argent. Ces derniers offerts par la Caisse de l'Union commerciale auront l'importance qui suit : 1er lot, 50 fr.; 2e lot, 27 fr.; 3e lot, 15 fr.; 4e lot, 10 fr.; 5e lot, 5 fr.

Les gagnants devront réclamer les lots de suite. Une bière après la fin du tirage, les lots non réclamés seront mis en réserve.

Hénin-Liétard. — Nous donnons ci-dessous le résultat des élections complémentaires qui ont eu lieu dimanche dans cette ville :

Electeurs inscrits, 2479 — Votants, 1860 — Majorité absolue, 930 — Bulletins nuls ou blancs, 7.

Pavy-Vandevalle, négociant, 1065 voix, élu — Wagon-Charlon, pharmacien, 1064 voix, élu — Emile Paris, délégué mineur, 1022 voix, élu — Charles Campion, capitaine des pompiers, 696 voix — Ernest Pouvel, négociant, 691 voix — Emile Laloux, propriétaire, 663 voix.

Bully. — Henri Lejeune, âgé de 63 ans, charpentier à la fosse n° 3 des mines de Bruay, montait l'escalier de la lampisterie pour se rendre au moulage. Il fut trébuché au moulage pour une berline et continuant à la jambe droite.

— Firmin Caron, âgé de 18 ans 1/2, demeurant à Lapugnoy, herscheur à la fosse n° 3 des mines de Bruay, conduisait une berline dans un plan incliné. A un tournant, la berline déraille et Caron est la main gauche écrasée entre la voûte de la galerie et le bord de la berline.

SAINT-OMER

Tournehem. — *Suicide.* — M. L. P., cultivateur, s'est pendu chez lui. On ne sait à quoi attribuer ce suicide.

Zudausques. — Dans la nuit de vendredi à samedi le feu a éclaté dans une étable appartenant de la ferme exploitée par M. Jules Masset.

Le bâtiment et les douze bêtes à cornes qu'il contenait ont été la proie des flammes.

CALAIS

Arrestation d'un courtier. — Depuis quelques temps M. Lemoine, propriétaire de l'épicerie Potin d'y percevoir de la disparition de marchandises, en soupçonna se portèrent sur l'un de ses courtiers M. Eugène Dubas, 35 ans.

La police prévenue ne tarda pas à le prendre en flagrant délit.

La valeur des marchandises dérobées s'élève à 70 à cent-cinquante francs.

Dubas sera transféré à la disposition du parquet de Boulogne.

Bris de clôture. — Dimanche soir vers 5 heures deux individus, les nommés Ernest Pierre et Loor amédée, longeaient le trottoir de la place d'Armes, tout en se chicanant, lorsque tout à coup Loor donna une forte poussée à Pierre qui s'abattit.

Le catelier N. Marange ainsi qu'un client du nommé Lebel, précipitamment et s'emparant des deux individus, n'ayant pas d'argent pour payer les dégâts, ont été aussitôt conduits au poste par le brigadier de police Chabotel et l'agent Saint-Maxin qui se trouvaient à proximité.

SOUSCRIPTION

EN VUE DE FONDER UN

Laboratoire de Bactériologie

SOIXANTE-DOUZIÈME LISTE

Souscriptions à 50 francs : MM. Franchomme-Dissamps, Cauver de Blanchevel, Ch. Dupuis, 150

Souscription à 25 francs : M. O. Bouquet, 25

Souscriptions à 20 francs : MM. L. Berteaud, G. Martine, 40

Souscriptions à 10 francs : MM. Gorgon, Drake-Gonzalès, Bruneau, F. Biovois, Salomon dit Chevalier, Bonnal, Anonyme, M. F., une inoculée reconnaissante, 80

Souscriptions à 5 francs : MM. Longy, Antérion, de Bonnage, Ghienne, Sacquet, Blanchard, Bénassis, Bouchez, Hannart, Morel-Cabre, veuve Lough ya Vilin, Anonyme, 70

Souscriptions à 3 fr. — M. Vanderbrughat, 4

Souscriptions à 2 fr. — MM. Clochez, Dayck-Amyot, Anonyme, 9

Souscriptions à 1 fr. — MM. Bonnin, Bienaimé, Lemarend, Grassé, Orsini, V. Blanchard, J. Carnet, V. Dupuchon, Hédin, Cousin, Cornet, Mme Boullion, Marie, Binisin, Dumont, Laforgé, Desdyelle, 5 Anonymes, 25

Souscriptions à 50 centimes : MM. Serrieu, Lausen, Anonyme, 1 50

Souscriptions à 25 centimes : MM. Balisel, Herrebout, V. Dupuis, 0 75

Souscriptions à 20 centimes : MM. Dagouret, Robé, 0 40

Souscriptions à 15 centimes : M. Courmont, 0 15

Société des Sauveteurs du département du Nord (Section du Nord) Opinion intime de M. Gérard, à Somain, au concert donné par la société des Intrépides d'Auchel, 45 20

Commune de Bournel, 50 »

Id. Garvin (P. de C.), 400 »

Id. Denain, 400 »

Id. Gisy, 20 »

Id. Hanoucisse, 20 »

Id. Soez, 25 »

Id. Vieux-Reng, 25 »

Souscriptions des habitants de la commune de Vieux-Reng, 101 75

Souscriptions des habitants de la commune de Aniche, 150 »

Souscriptions des habitants de la commune de Wahagnies

Souscription à 15 fr. — M. L. Marquant, mère, 15 »

Souscription à 10 fr. — M. J. Dupire, curé, 10 »

Souscriptions à 5 fr. — MM. L. Pauneguin, Norguet, Martinet-Marquant, Vallois, Norguet, D. Lambert, 30 »

Souscriptions à 3 fr. — MM. P.-J. Turbelin, Eug. Dupont, M. Turbelin, V. Dupont, 12 »

Souscription à 2 fr. — MM. A. Cochez, J.-B. Bigotte, L. Damessine, F. Rieux, Mazuart, Bigotte, Bigotte, A. Cavelier, Delobel, F. Carpentier, Ch. Lemaire, H. Bonnain, E. Gruwez, 26 »

Souscription à 1 fr. 50. — M. G. Hotin, 1 50

Souscriptions à 1 fr. — MM. J.-B. Wuilmot, J. J. Vallois, J.-B. Bigotte, L. Blanquart, E. Diévart, L. Pollart, L. Carpentier, M. Diévart, Ch. Lemaire, V. Carpentier, J. Leclercq, V. Diévart, D. Quéva, Ph. Fava, H. Dumeart, E. Turbelin, A. Defrance, H. Denneulin, A. Morteux, V. Dupont, L. Dillies, V. Dillies, A. Hugot, M. Depaul, P. Bigotte, M. Warasfeld, P. Bigotte, E. Laurent, V. Uiiré, F. Herbaut, L. Boutillier, C. Hotin, J.-B. Lemaire, H. Nazé, L. Hotin, N. Joinville, A. Dillies, P. Dascampe, L. Bigotte, V. Marquant, 41 »

70 Souscriptions à 50 centimes, 35 »

5 Souscriptions à 25 centimes, 2 »

10 Souscriptions à 20 centimes, 2 »

2 Souscriptions à 25 centimes, 0 50

27 Souscriptions à 10 centimes, 2 70

3 Souscriptions à 15 centimes, 0 45

6 Souscriptions à 10 centim., 0 60

Souscriptions des habitants de la commune de Ramegies, 90 »

Souscriptions des habitants de la commune de Lillers (P.-de-C.), 3e versement, 8 »

Total de la 72e liste	2.798 25
Report des listes précédentes	231.600 48
Total	237.398 73

La pêche en eau douce

Le comité du syndicat des pêcheurs, dans sa réunion du mardi 5 mars a pris plusieurs décisions importantes qui ont dû maintenant en voie de préparation et seront examinées à nouveau dans la réunion du 19 qui sera, de ce fait, très importante.

Les réunions du Comité sont de plus en plus suivies, c'est une preuve de l'intérêt qu'y trouvent nos pêcheurs qui peuvent ainsi constater par eux-mêmes que notre syndicat cherche toujours à gagner du terrain.

*
*

La Société des Pêcheurs de Péronne est définitivement constituée et ses statuts ont été approuvés par M. le préfet de la Somme. Les membres fondateurs étaient au nombre de 63 auxquels il faut ajouter les membres honoraires et les souscripteurs.

La composition du comité est une garantie de vogue vie et de travail actif.

Les pêcheurs péronnais, qui se recommandent en homme, ont choisi pour secrétaire M. Lebel, ils ne pouvaient faire un meilleur choix à tous points de vue.

M. Lebel, qui est le vrai fondateur de la Société en demeure la cheville ouvrière, il ne laissera pas périclitter son œuvre.

Notre syndicat a coopéré, dans la mesure de ses moyens, à faciliter les premiers pas aux *Pêcheurs péronnais* J'estime en effet à la première réunion générale avec notre dévoué vice-président Engelsard qui est toujours prêt quand il s'agit de faire œuvre utile.

Les *Pêcheurs péronnais* vont, de leur côté, poursuivre le même but que leurs devanciers, c'est même au zèle plus pour le bon combat et cet appoint ne peut que faciliter notre marche en avant.

Je leur souhaite bon succès.

*
*

Procès Moricoux

« Considérant que, dans leur sens naturel, les mots de ligne flottante indiquent une ligne que le mouvement de l'eau rend mobile et fugitive et qu'il faut que le pêcheur ramène sans cesse à lui ; que l'usage constituant cette interprétation, qu'il n'est résulté de l'usage de la ligne flottante, ainsi définie, aucune conséquence de nature à faire croire que l'intention du législateur fût de la prohiber soit dans un intérêt d'ordre public, soit dans l'intérêt des fermiers de la pêche, lorsqu'elle serait garnie de quelques grains de plomb, ajoutée au poids de l'hameçon, pour le maintenir perpendiculairement au liège ou flotteur ou indicateur, à une profondeur déterminée ;

« Qu'il ruffit, pour que la ligne ne cesse pas d'être flottante, qu'elle soit constamment soumise au mouvement du flot et du courant de l'eau et par conséquent, que l'appât ne repose pas au fond et n'y reste pas immobile.

« Que la loi exige seulement que le pêcheur tienne à la main la canne destinée à rejeter la ligne en amont toutes les fois que le courant la fait flotter en aval, à une trop grande distance.

« Que décider que la ligne n'est flottante que lorsqu'elle ne flotte qu'à la superficie de l'eau par la seul poids de l'hameçon serait donner un cens restrictif aux expressions de l'article 5 ci-dessus visé et rendre impossible l'exercice de pêcher à la ligne flottante résultant dudit article.

« Que les fermiers de la pêche ne seraient pas fondés à se plaindre du préjudice qu'ils prouvraient en éprouver, par suite de l'usage de la canne tion d'une disposition légale qu'ils n'ont pu ignorer et qu'ils se sont soumis dès lors à cette condition en se rendant adjudicataires de la pêche.

« Considérant que le 11 février dernier, Moricoux a été trouvé pêchant à la ligne tenue à la main dans le dix-huitième canton de la pêche, sur la rivière de Somme.

« Qu'il résulte du procès-verbal régulièrement dressé et des aveux même de Moricoux que la ligne avec laquelle il pêchait était armée de deux hameçons et garnie de grains de plomb n' 4 destinés à faire plonger la lignes dans la partie inférieure de la rivière, ce poids ne pouvait suffire pour empêcher la ligne de flotter dans le courant et que le courantin n'est pas *illégal* ;

« Que dès lors et par les motifs ci-dessus, la ligne dont n'est serait Moricoux devant être considérée comme flottante, la prévention n'est pas établie, mat l'appellation et ce dont est appel au mient émendant décharge Moricoux des condamnations contre lui prononcées, au principal, le renvoie des fins de la poursuite; condamne l'administration forestière et Louis Fabrège partie civile, aux frais. »

Ainsi finit ce curieux procès qui mit fin aux tracasseries dont furent victimes les pêcheurs à la ligne. Il leur a fallu 14 ans pour faire admettre qu'une ligne qui flottait était une ligne flottante!

Il a fallu que M. Moricoux, mancœ dans son immunité commerce d'articles de pêche, prenne en main la cause des pêcheurs, qui était aussi la sienne et qu'il se décide à aller jusqu'au bout.

Est-ce à dire que nos tribulations ont pris fin en 1895 ? Hélas non, le pêcheur à la ligne, cet être paisible, était voué au malheur, et bottus sur un point, ses adversaires se sont ingéniés à l'attaquer sur d'autres.

Ce qui est curieux, c'est qu'on dit que la loi est égale pour tous et que dans chaque département la pêche est régie de façon différente. Ce qui est permis ici est défendu à quelques mètres plus loin. Ce peut injustement pêcher de telle façon sur une rive, alors que sur l'autre on serait passible d'un procès-verbal !

On a poursuivi le pêcheur à la ligne pour avoir *amoré, pour avoir mis trop de fond à sa ligne*, pour s'être servi d'une épuisette, que sais-je encore?

La conquête de l'épuisette a été difficile à faire. Il a encore fallu procéder pour faire établir une législation sur ce petit filet qui nous sert à enlever le poisson que nous tenons au bout de notre ligne et le procès de l'hameçon doit avoir sa place ici. J'en commencerai donc le récit dans un prochain numéro.

*
*

MM. les membres du syndicat sont priés de retirer leur carte qui sont déposées chez notre trésorier, 16, place de la Gare.

Les pêcheurs qui voudraient demander leur inscription au syndicat pourront s'adresser là aussi à moins qu'ils ne préfèrent charger de ce soin un de leurs amis déjà inscrit. Il est de l'intérêt et du devoir de tous les pêcheurs à la ligne, d'apporter leur cotisation au syndicat qui sauvegarde leurs pêches de la dégustation.

Les chargés du Syndicat sont lourdes, il doit payer les locations de nos lots de pêche, payer les primes aux agents. Il faut que chaque pêcheur participe à ces dépenses puisqu'elles sont faites *dans l'intérêt de tous.*

Il faut compter dans nos rivières dévastées, faire du repeuplement si nous voulons avoir le plaisir de faire de belles fritures et les recettes actuelles ne le permettent pas.

Si le syndicat a pu, l'an dernier, mettre quelques milliers de poissons dans la Lys et le canal de Seclin *c'est grâce au dévouement d'une petite phalange* de pêcheurs qui, sans hésiter, ont versé pendant quelques années leurs cotisations pour faire une réserve qui a été fortement entamée par cette première mise à l'eau.

Il faudrait pouvoir continuer de temps en temps et c'est pour cela que je fais encore appel aux pêcheurs non syndiqués, j'espère qu'il sera entendu.

G. DELALYS

Nouvelles à la Main

Dans une des plus grandes maisons du faubourg St-Germain, le valet de chambre annonce :

— Monsieur le baron Laurent.

— Pourquoi m'appelez-vous baron? dit le visiteur; je ne suis pas baron du tout.

— Oh! ce n'est pas pour vous, monsieur, c'est pour la maison, répond le domestique en se rengorgeant.

*
*

Madame à sa cuisinière :

— Chez moi, ma fille, on a l'habitude de manger les restes.

— Oh! ma-tante peut être tranquille, je les lui garderai soigneusement.

BRULÉ-MAISON

Programme des Spectacles et Concerts

Grand-Théâtre de Roubaix (Hippodrome). — Lundi 18 mars, à 8 heures.

ATHALIE

interprétée par Mme Marie Laurent et la troupe de l'Odéon, avec le concours de l'Association symphonique, dirigée par M. Kossut.

Prix des places : Loges, balcons, fauteuils, 4 fr. — Fauteuils, 2,50 — Ires galeries, 1,75 — 2es galeries, 0,90 c.

Pour la location s'adresser chez M. Jubé, rue de la Gare — Téléphone — 35 cent. en plus pour les places non numérotées, et 10 cent. en plus pour les places non numérotées.

Grand-Théâtre de Lille. — Lundi 18 mars, spectacle extraordinaire. Ire représentation de *Monte-Cristo*, drame avec 11 tableaux. Le spectacle sera terminé par *La Tombale d'argent*, opérette en 3 actes.

CONVOCATIONS

La commission administrative de la « Cecilia Roubaisienne » prie ses membres actifs d'assister aux funérailles de M. François Rogé, secrétaire.

Réunion au local, à deux heures précises, lundi 18 courant.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur

Victor GUILBERT

décédé à Roubaix, le 16 mars 1895, dans sa trente-troisième année, sont priés d'assister aux CONVOI et SALUT SOLENNELS qui auront lieu le Lundi 18 courant, à trois heures, en l'église Notre-Dame, sa paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de l'Alma, 386.

Etat-civil de Roubaix

Du 17 mars

Naissances. — Paul Lalvé, rue de la Guinguette ; Jeanne Robreckt, rue Turgot — Raymond Nutte, Grand'Rue — Georges Verfaille, rue Marquisat — Alois Verfaille Verfaille, rue de Marquisat — Marie Boutin, rue des Anges — Edouard Vandenberghe, rue de la Balances — Fernand Vandenberghe, rue de la Balances — Alexandre Nouvel, Basse-Masure — Louis Constant, rue d'Hem.

Décès. — Marie Fourmentraux, 4 ans, rue Lakanpierre, 12. — Clément Vanlyghem, 60 ans, Petites-Sources. — Adeline Rovin, 9 ans, rue d'Ilie, 43 — Alphonse Pierra qu'illetine, 2 mois, rue de Lille Mesux, 25 ans, rue d'Alma, 386. — François Hocreman, 38 ans, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 6. — Marie Verglaize, 4 mois, rue de Bouvines, cour Foulor, 80.

Publications de mariages. — Théophile Nys 24 ans, mouleur, rue Leverrier, cour Bernard, 14 et Julie Hacrine, 20 ans, ourdisseuse, rue de Fontenoy, 55 — Henri Mignot, 25 ans, facteur au chemin de fer, rue du Moulin, cour Lorédant, 4, et Marie Bignolet, 25 ans, sans profession, rue du Chemin-de-Fer, 61.

Ernest Crochon, 24 ans, apprêteur, rue de la Blanance, 41 et Pauline Duconionchier, 24 ans, soigneuse, rue de la Balance, 61 — François Boutry, 34 ans, apprêteur, rue Saint-André, 6 et Sylvie Debeuvelet, 24 ans, brûleuse, impasse Nadauchodonnor, 45.

Oscar Remy, 24 ans, fileur, rue Durbo, cour Bédy, 1 et Léonie Vandenbulcke, 18 ans, bobineuse, rue des Fondeurs, cour Vienne — Henri Vandevoorde, 49 ans, tisserand et Marie Mercier, 44 ans, journalière, rue des Fossés, cour Laval, 1 — Pierre Hombeck, 26 ans, journalier, rue Ma-

MAUX d'ESTOMAC
Aigreurs, Constipation
Migraines, Mauvaises Digestions
TOUJOURS GUÉRIES par la
POUDRE SALINE RAFRAICHISSANTE du Dr BURGGRAEVE
PARIS, 102, Rue de Richelieu
Dépôt : Pr BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE.

MAISON DU TAPIS
17 Rue du Vieil-Abreuvoir, à ROUBAIX
LINOLÉUM
Moquettes
BOUCLEES ET JACQUART
CARPETTES toutes tailles
Tapis de Table
TENTURES
Assortiments considérables
PRIX DE FABRIQUE

Église Protestante L. & S.
Sa supériorité sur les autres goudrons et ses pastilles au goudron a été reconnue par tous ceux qui en ont fait usage.
AU GOUDRON
La boîte : 60 CENTIMES, chez les Pharmaciens
Exiger, sur la Bande qui entoure la Boîte, la Marque L. N. en rouge.
Adresser demandes par poste à pharmacie L. Bœuf, à Bayonne.

GUERISON
CERTAINE & RADICALE
des Maladies Secrètes PEAU
ET DES MALADIES DE LA
DARTRES, ECZÉMAS, ULCÈRES VARIQUEUX
Traitement rationnel par
M. VANDENDRIESSCHE
MÉDECIN-SPÉCIALISTE
LILLE, 6, rue Faidherbe, LILLE
POMMADE ANTIHERPÉTIQUE
La meilleure, la plus efficace et la plus recommandée contre les Dartres, Eczémas, démangeaisons.
2 fr. 25 le pot ; 2 fr. 50 par mandat-poste.
CONSULTATIONS SPÉCIALES
tous les jours de 9 h. à 3 h. et de 7 à 8 h.
NOTA. Notice spéciale gratis sur demande.

MERVEILLEUSE DÉCOUVERTE!!!
ASTHMATIQUES!
La Vraie CURATIF du l'ASTHME, c'est la
LIQUEUR de l'ETOILE
Le Flacon : 5 fr.; franco contre mandat-poste, 6 fr.
Notice Indéressante gratis, avec renseignements et nombreuses attestations.
Marie LECHAUX, Pharmacie-Chimiste, BORDEAUX
Dans toutes les bonnes pharmacies.

BONS PANAMA
LOTS du CONGO
délivrés en tous temps avec faculté de revente à des conditions particulières par la Maison
J. BULTÉ
Comptoir de Change
ROUBAIX : 35, Rue Neuve, ROUBAIX
ACHAT et VENTE à forfait de Titres négociables
Exécution rapide de tous ordres avec les Bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers, Londres, Amsterdam.
Souscription aux Emissions. — Vente-Mention. Conversion.
Paiement immédiat et sans frais des COUPONS présentés à l'échéance.
BOURSE DE LILLE ET BRUXELLES
Achat et Vente d'Actions de Charbonnages

MAUX D'ESTOMAC
Aigreurs, Constipation
Migraines, Mauvaises Digestions
TOUJOURS GUÉRIES par la
POUDRE SALINE RAFRAICHISSANTE du Dr BURGGRAEVE
Professeur Agrégé de l'Université de Gand.
Membre de l'Académie de Médecine de Belgique.
N'EXIGE AUCUN CHANGEMENT de RÉGIME
PRIX : 3 Francs la BOITE.
Dépôt : Pr BRUNEAU, 71, Rue Nationale, LILLE.

LAVAGE LABARTHE
Le moyen médicamenteux, les injections au Cubèbe, Copaiba, Santal, Cubèbe, Copaiba, Santal, Cubèbe, etc. guérissent la gonorrhée, le catarrhe, le leucorrhée, les pertes blanches, les douleurs et cuissons, les rétrécissements, les cystites, les cuissons, les douleurs, les cystites, les douleurs, les cuissons, les douleurs, les cystites, les douleurs, les cuissons, les douleurs, les cystites, les douleurs